

Résumé des consignes de la FFRandonnée pour nos sorties à la date du 16 janvier 2021

Nombre de participants

Groupe de 6 pratiquants maximum (encadrants compris) sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski...),
et sans limite de nombre dans les ERP (Etablissement Recevant du Public) de plein air (terrain de sport, stades...)
Sans limitation de durée entre 6h et 18h et sans limitation de distance

Documents à avoir sur soi obligatoirement

Pour l'encadrant :

Attestation d'affiliation du club à la FFRandonnée

Calendrier des sorties du club pour l'encadrant

Pour les pratiquants :

Licence

Port du masque

Fortement déconseillé pendant la pratique,
Conseillé avant et après la sortie.

Kit sanitaire Covid-19 personnel composé de :

1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle

Obligatoire pour l'encadrant, préconisé pour chaque participant

Distanciation physique

A adapter à la vitesse de progression :

- 2 mètres au minimum entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h

A adapter à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)

Utilisation gel hydroalcoolique **Obligatoire**

Si fièvre ou autres symptômes du Covid-19

Rester chez soi.

Prévenir immédiatement l'animateur si les signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe.

Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination

Pour le participant :

En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la semaine suivant une sortie encadrée, le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. La personne malade devra consulter et se faire tester.

Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre ses activités collectives qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 7 jours pour éviter d'autres contaminations.

Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.

Pour l'animateur

L'animateur doit porter à connaissance des pratiquants les gestes barrières, les consignes et conseils de pratique, le protocole sanitaire en cas de signes de maladie ou de potentielle contamination.

Co voiturage et mini-bus

Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières

En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation

Utilisation de gel hydroalcoolique avant et après le trajet

Séjours et voyages

Interdit

Manifestations grand public et compétitions

Interdites